

## PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINÉE

**Dates des élections:** 13 juin au 4 juillet 1987

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement national monocaméral de la Papouasie - Nouvelle-Guinée est composé de 109 membres élus pour 5 ans.

### **Système électoral**

Est électeur tout citoyen de Papouasie - Nouvelle-Guinée âgé de 18 ans révolus et qui réside dans sa circonscription électorale depuis plus de six mois; sont exclus du droit de vote les ressortissants d'un Etat étranger et les malades mentaux.

Les listes électorales sont préparées sous la direction de la Commission électorale. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles au Parlement les électeurs âgés de 25 ans au moins, natifs de la circonscription qu'ils veulent représenter ou qui y ont résidé durant les deux années précédant immédiatement les élections ou pendant une période de cinq ans non déterminée. Ne sont pas éligibles les personnes condamnées à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à neuf mois, les personnes qui, dans les trois années précédant les élections, ont été convaincues de fraude électorale, et les personnes démisées de leurs fonctions au cours des trois années précédentes en vertu du « Leadership » Code. Le mandat parlementaire est incompatible avec le poste de Gouverneur général.

Les candidats au Parlement peuvent se présenter comme indépendants ou sous l'étiquette d'un parti ou d'une formation politiques reconnus. Chaque candidat doit déposer une caution de 100 *kina*, qui lui est remboursée s'il obtient au moins un tiers des voix réunies par le candidat qui l'emporte dans la circonscription concernée. Les députés sont élus au scrutin majoritaire simple par 20 collèges électoraux provinciaux et 89 collèges locaux ou «ouverts». Chaque électeur exprime deux suffrages, un pour le candidat provincial et l'autre pour le candidat local.

En cas de vacance d'un siège à l'Assemblée en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Il n'y a pas lieu de procéder à une élection partielle au cours des six mois qui précèdent la fin de la législature.

#### Circonstances et déroulement de la consultation

A la suite des précédentes élections générales (juin 1982), le Premier Ministre Michael Somare a été battu lors d'un vote au Parlement en novembre 1985. L'ancien vice-Premier Ministre, M. Paias Wingti, lui a alors succédé à la tête d'un Gouvernement de coalition de cinq partis: son propre Mouvement démocratique populaire (PDM), le Parti progressiste populaire (PPP), le Parti national (NP), le Parti uni (UP) et l'Alliance mélanésienne (MA). Les dates des élections ont été arrêtées le 29 mars 1987.

Durant la campagne, le Premier Ministre Wingti a souligné ses réalisations positives dans le domaine économique (baisse de l'inflation, du chômage, des dépenses publiques et des impôts sur le revenu) depuis qu'il est au pouvoir, promettant notamment de développer le secteur agricole. L'ambition de M. Somare, chef du *Pangu Pâli*, était de reprendre les rênes du Gouvernement qu'il a dirigé de 1975 à 1985. Au total, 1513 candidats (indépendants et membres de 17 partis) briguaient les 109 sièges du Parlement.

Les élections, marquées par des actes de violence sporadiques, se sont étalées sur trois semaines. Selon les résultats, le PDM a obtenu 18 sièges mais a conclu par la suite une alliance avec quatre petits partis (PPP, UP, Parti d'action populaire et Parti papou). Aussi, lorsque le Parlement s'est réuni le 5 août pour choisir un nouveau Premier Ministre, M. Wingti a-t-il été réélu à une majorité très faible mais néanmoins décisive de 54 voix contre 51 pour M. Somare. La composition de son Cabinet a été annoncée le 13 août.

**Données statistiques**1. Résultats du scrutin et répartition des sièges  
au Parlement

Suffrages valables

2 708 937

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution
<i>Pangu Pati</i> . . . . .	398 506	<b>14,7</b>		<b>A</b>
Mouvement démocratique populaire (PDM). . . . .	292081	10,8	IN	20
Parti national (NP). . . . .	138 755	5,1	12	II
Alliance mélanésienne (MA) . . . . .	150600	<b>5,6</b>	7	4
<b>Parti</b> d'action populaire (PAP)	87 767	3,2	<b>6</b>	<b>3</b>
Parti progressiste populaire (PPP)	164461	6,1	<b>5</b>	<b>13</b>
Mouvement indépendant Morobe(MIG). . . . .	60922	2,2		
Ligue pour le progrès national (LNA). . . . .	131709	4,9	3	<b>5</b>
Parti papou. . . . .	34636	1,3	3	<b>2</b>
Parti uni (UP). . . . .	86988	3,2	1	7
Diverses formations et indépendants. . . . .	<b>1 162 512</b>	42,9	<u>21</u>	<u>7</u>
			106*	109

' Plus trois sièges vacants.